

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La présente politique définit l'approche d'EXA Group en matière de gestion des questions environnementales, laquelle est visée à réduire progressivement les impacts afin de contribuer de manière significative aux engagements mondiaux contre le changement climatique.

Ce document décrit donc les principes et les lignes directrices qu'EXA Group suit en matière d'environnement. Ces principes s'appliquent aux entreprises du groupe, lesquelles en promeuvent la connaissance et le respect - dans la mesure du possible et des contraintes imposées par la juridiction d'appartenance - également à leurs fournisseurs, collaborateurs et partenaires.

Afin d'atteindre l'objectif de réduction des impacts environnementaux, EXA Group entend s'appuyer sur des principes spécifiques et mener des actions concrètes dans ses principaux domaines d'activité. En particulier :

ÉNERGIE

- engagement à acheter de l'électricité renouvelable provenant de sources certifiées ;
- surveillance active et analyse de la consommation d'énergie ;
- étude de mesures de réduction et d'efficacité dans l'utilisation de l'énergie.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

- engagement à calculer les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3 du Protocole GES) produites par les activités, conformément aux protocoles internationaux reconnus :
- élaborer un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre des activités, en accord avec les objectifs climatiques identifiés au niveau européen et international.

GESTION DES DÉCHETS

- engagement à mieux gérer les déchets produits par les activités, grâce à un système efficace de collecte sélective des déchets;
- recherche de solutions de fin de vie alternatives à l'élimination des déchets dans les décharges, par la recherche active de partenaires fiables qui garantissent la récupération et le recyclage des déchets;
- sensibilisation et formation du personnel et des collaborateurs à la bonne gestion des déchets :
- étude de méthodes de travail alternatives pour réduire la production de déchets de bureau, en privilégiant les matériaux qui peuvent être récupérés en fin de vie.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

- engagement à impliquer les fournisseurs dans les objectifs de réduction des impacts environnementaux, en leur demandant de collaborer à la collecte des données nécessaires ;
- sélection et évaluation des fournisseurs également sur la base de critères environnementaux, par l'envoi d'un questionnaire spécifique lors de la phase de sélection ;
- élaboration et application d'un "Code de conduite des fournisseurs", dans lequel sont explicités les principes, les valeurs et les engagements, y compris dans le domaine environnemental, d'EXA Group, et dont la compréhension et la signature sont exigées lors de la phase de contractualisation.

Cette politique est partagée avec les principales parties prenantes par des canaux de communication internes et externes (site web institutionnel).